

Cinq nouveaux outils pour assurer une gestion préventive de la santé et de la sécurité du travail dans les établissements d'enseignement

Colloque 2015 - Table des répondants de l'éducation des adultes et de la
formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TREAQ)

21 mai 2015 - Lévis

Objectif de la rencontre

- Présentation des cinq outils en SST développés par le Comité national pour la formation à la prévention des risques professionnels dans le cadre du plan d'action 2012-2015 :
 - Cadre de référence établissant les conditions gagnantes pour la prise en charge de la SST
 - Outil de diagnostic de la prise en charge de la SST
 - Outil pour identifier, corriger et contrôler les risques à la SST
 - Formation en ligne sur la prévention des risques liés à la SST
 - Communautés de pratique (CdP) en SST dans les établissements d'enseignement en formation professionnelle (FP) et en formation technique (FT)

Mise en contexte

- En 2003, au 2^e Séminaire international en enseignement en SST tenu à Québec, l'Association internationale de la sécurité sociale a proposé une démarche pour l'intégration des compétences en SST dans l'enseignement en FP et FT.
- Le Protocole de Québec, résultat de cette démarche, représente un cadre de référence pour la coopération entre les institutions chargées de la prévention et celles responsables de l'éducation et propose quatre principes :
 - Les compétences en SST associées à chacune des étapes de réalisation d'un travail sont intégrées à la formation au fur et à mesure de l'apprentissage d'un métier
 - La maîtrise des connaissances requises et des pratiques recommandées en matière de SST fait l'objet d'une évaluation intégrée à la formation
 - Le milieu de la formation adopte des pratiques exemplaires en matière de santé et de sécurité pour l'élève et favorise leur mise en œuvre par des politiques et des codes
 - Le matériel, l'équipement et l'environnement répondent aux normes et aux règles reconnues en matière de SST

Entente MELS-CSST et création du Comité national

- Une entente en vue d'améliorer l'intégration de la SST dans la FP et la FT a été signée en 2005 par le MELS et la CSST, confirmant l'adhésion des deux parties aux principes du Protocole de Québec.
- Le Comité national pour la formation à la prévention des risques professionnels est issu de cette entente.
- Le Comité national poursuit l'objectif d'améliorer l'intégration de la santé et sécurité dans la FP et la FT. Pour atteindre cet objectif, il élabore et met en œuvre un plan d'action.

Composition du comité national

Le Comité national regroupe :

- La CSST
- Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)
- La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
- L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec
- La Fédération des cégeps
- L'Association des collèges privés du Québec
- L'Association québécoise des cadres scolaires
- L'Association des directions générales des commissions scolaires

Rôle de la AQCS

- Faire connaître les préoccupations, les besoins et les défis des cadres scolaires en matière de prévention
- Identifier les enjeux et les zones d'influence pour agir en matière de prévention
- Participer à quatre groupes de travail mandatés par le Comité national

1. Cadre de référence pour la prise en charge de la SST

- **Quatre niveaux de prise en charge de la SST**
 - Gestion centrée sur les activités courantes
 - Gestion réactive
 - Gestion proactive (niveau minimal)
 - Gestion préventive (niveau à atteindre)
- **Six conditions gagnantes**
 - Engagement et soutien de la haute direction
 - Participation des travailleurs
 - Responsabilités en SST des gestionnaires et des travailleurs
 - Organisation de la prévention
 - Évaluation de la performance en SST de l'établissement
 - Intégration de la SST dans la formation des étudiants (propre au milieu de l'éducation et inspiré du Protocole de Québec)

2. Outil de diagnostic de la prise en charge de la SST

- **Cet outil permet le diagnostic de la prise en charge de la SST dans l'établissement**
 - 60 questions selon les six conditions gagnantes pour :
 - Établir un portrait des pratiques de prévention des risques à la SST
 - Cibler des actions à prioriser
 - Effectuer un suivi des progrès accomplis en réalisant périodiquement le diagnostic
 - Soutenir le dialogue autour de la prévention des risques à la SST au sein de l'établissement
- **L'outil est destiné aux principaux acteurs concernés par la prise en charge de la SST**
- **Pour réaliser un diagnostic optimal : contribution de ces acteurs par une mise en commun de leur évaluation globale respective**

3. Outil pour identifier, corriger et contrôler les risques à la SST

DÉMARCHE Identifier, corriger, contrôler

IDENTIFIER ITEM questionne le travail selon 4 composantes

- **Individu** : formation, expérience et supervision
- **Tâches** : procédures, travail, fréquence
- **Environnement** : état des lieux, température, humidité, contaminants
- **Matériel** : outils, machines, véhicules

Six groupes de risques

- | | | |
|---------------|----------------|------------|
| -Chimiques | -Biologiques | -Physiques |
| -Ergonomiques | -Psychosociaux | -Sécurité |

3. Outil pour identifier les risques pouvant affecter la SST (suite)

CORRIGER - hiérarchie des moyens

+

E
F
F

C
A
C

I
T
É

-

- **Élimination à la source des dangers**
(ex. : élimination du travail en hauteur, élimination d'une ouverture dans le plancher)
- **Remplacement des matériaux, processus ou équipements**
(ex. : produits moins toxique)
- **Contrôles techniques**
(ex. : systèmes de ventilation, protecteurs sur les machines, système de réduction du bruit)
- **Sensibilisation**
(systèmes qui augmentent la sensibilisation, ex. : alarme sonore, signaux visuels, étiquettes)
- **Procédures administratives**
(ex. : méthodes de travail sécuritaires, formation)
- **Équipements de protection individuels**
(ex. : lunettes, casque, chaussures, appareil de protection respiratoire)

3. Outil pour identifier les risques pouvant affecter la SST (suite)

CONTRÔLER – 10 mesures

1. Information
2. Formation
3. Supervision
4. Inspection
5. Entretien



2 mesures en place et plus pour effet durable

-
6. Politique d'achat
 7. Politique de sous-traitance
 8. Politique d'ingénierie
 9. Surveillance de la santé
 10. Surveillance de l'environnement

4. Formation sur la prévention des risques à la SST

- **Objectif du Comité national** : Promouvoir l'amélioration de l'offre de formation en gestion de la prévention des risques professionnels auprès des gestionnaires du milieu de l'éducation, secteurs FP et FT
- **Moyen privilégié** : formation en ligne, sous forme de capsules (5), sur la prévention des risques professionnels à l'intention des gestionnaires concernés

4. Formation sur la prévention des risques à la SST (suite)

Mise en contexte

- Étapes ayant mené au Plan d'action 2012-2015 du Comité national
- Attentes à l'endroit des établissements d'enseignement

Droits et obligations légales*

- Droits et obligations des travailleurs et des employeurs
- Programme de prévention/plan d'action
- Impacts du non respect de la réglementation
- Trois devoirs pour faire preuve de diligence raisonnable

Identifier, corriger et contrôler les risques*

- Identifier : Repérer les dangers et établir les priorités
- Corriger : Mettre en place des mesures de prévention pour éliminer le danger
- Contrôler : Mettre en place des mesures de contrôle et de suivi pour assurer la permanence des correctifs

4. Formation sur la prévention des risques à la SST (suite)

Organiser la prévention

- Quatre niveaux de prise en charge
- Six conditions gagnantes pour une gestion préventive optimale
- Actions à mettre en place pour atteindre, minimalement, une gestion proactive

Passer à l'action

- Démarche de prévention : identifier, corriger, contrôler
- Boîte à outils : mise à jour du plan d'action de l'établissement

5. Communautés de pratique (CdP) en SST dans les établissements d'enseignement

Qu'est-ce qu'une communauté de pratique ?

- Rassemble des enseignants, du personnel de soutien pédagogique, des professionnels ainsi que des élèves
- Permet d'échanger sur des situations ou problèmes en SST afin de trouver des solutions concrètes pour le bénéfice de l'ensemble du réseau

Quels sont les bénéfices d'une communauté de pratique ?

- Améliore les pratiques, les méthodes de travail et les procédures en SST
- Permet de trouver des solutions novatrices à des problèmes en SST
- Permet d'établir des consensus sur des pratiques sécuritaires
- Donne accès à une variété de points de vue en SST
- Favorise la conception et le partage d'outils d'apprentissage portant sur des risques pour l'intégration dans la formation

Qui peut participer à une communauté de pratique ?

- Des enseignants, techniciens, appariteurs, magasiniers, conseillers pédagogiques, élèves et cadres

5. Communautés de pratique (CdP) en SST dans les établissements d'enseignement

Pourquoi participer à une communauté de pratique ?

- Grâce aux échanges et au réseautage, la CdP permet de partager les bonnes pratiques en SST et de les intégrer dans l'enseignement, mais surtout elle **favorise la transmission des savoirs en prévention auprès des élèves qui sont les travailleurs de demain.**

CdP en SST dans les établissements d'enseignement : un projet pilote

Quatre programmes ciblés

Formation professionnelle

- Techniques d'usinage
- Mécanique industrielle de construction et d'entretien

Formation technique

- Génie mécanique
- Technologie de maintenance industrielle

Quatre régions ciblées

- Mauricie-Centre du Québec/Lanaudière (8 établissements : 5 CFP, 2 cégeps, 1 collège)
- Laurentides/Laval (7 établissements : 8 CFP, 1 cégep)

Attentes de la CSST – 30 juin 2015

D'ici la fin juin 2015, tous les centres de formation professionnelle, cégeps et collèges privés doivent déposer à la CSST, la mise à jour de leur plan d'action visant, minimalement, les activités suivantes :

- l'identification d'au moins un risque additionnel, incluant la correction et le contrôle;
- la permanence des correctifs (ex. : tournées d'inspection, élaboration de procédures, supervision, politique d'achat, politique de sous-traitance, etc.);
- la planification de la formation se rapportant à la mise à jour du plan, pour les enseignants et les autres acteurs de l'enseignement (appariteurs, conseillers pédagogiques, magasiniers, techniciens en travaux pratiques, etc.).